



**HAL**  
open science

# L'internationalisation comme variable de la divulgation d'informations comptables

Céline Michaïlesco

► **To cite this version:**

Céline Michaïlesco. L'internationalisation comme variable de la divulgation d'informations comptables. 17ème congrès de l'AFC, 1996, Valenciennes, France. pp. 1 -17. halshs-00540573

**HAL Id: halshs-00540573**

**<https://shs.hal.science/halshs-00540573>**

Submitted on 27 Nov 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **L'internationalisation comme variable de la divulgation d'informations comptables**

*Une revue de la littérature*

**Céline Michaïlesco**

Allocataire de recherche

CREFIGE - Université Paris-Dauphine.  
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny  
75 775 Paris cedex 16  
Tel : 44 05 43 63 Fax : 44 05 43 44

## Résumé :

La littérature considère l'internationalisation de l'activité comme une variable explicative des pratiques de divulgation de l'entreprise. En effet, les enjeux de la divulgation au niveau transnational soulignent la relativité des pratiques nationales. De plus, les mécanismes institutionnels, qui contraignent la divulgation de l'entreprise transnationale, sont également spécifiques et ne sont pas sans incidence sur la divulgation des entreprises exclusivement nationales.

## Abstract :

***Internationalization and accounting information disclosure - a literature survey.***

Accounting literature suggests that internationalisation affects firm disclosure practices. As a matter of fact, at a transnational level, disclosure stakes emphasize the relativity of domestic practices. Furthermore, institutional mechanisms, that modify transnational firms disclosure, are also specific and not without consequences on the disclosure of exclusively national firms.

## Introduction

L'internationalisation est un processus de développement des activités d'intensité variable sur le plan de l'engagement des ressources, et hétérogène quant à la nature des mouvements qu'elle engendre : mouvements de produits, de capitaux, d'informations et d'hommes. Dès lors qu'une entreprise réalise des investissements directs à l'étranger ou s'engage dans des activités de coopération directe à l'étranger, elle acquiert un statut multinational. Le mouvement d'internationalisation s'accomplit lorsqu'une entreprise dispose d'avantages de propriété qu'il est plus profitable d'internaliser, mais à l'étranger pour des raisons de rentabilité<sup>1</sup>. Simultanément à l'internationalisation des économies, les banques, à partir des années 60-70, recherchent également une dimension internationale. Le développement des banques internationales devient un facteur d'extension des marchés de capitaux en créant des effets d'offres<sup>2</sup>. Puis, les bouleversements de l'économie mondiale ont accéléré la mondialisation de la finance par suite de la déréglementation financière.

Aujourd'hui, l'environnement économique et financier n'est plus simplement considéré comme international ou multinational. Il est devenu « global » en raison des progrès de la technologie, des transports de longue distance, de la diffusion rapide des techniques et de la convergence des comportements individuels et industriels. Mais la globalisation pose des problèmes informationnels encore plus pressants que dans le cadre du simple développement du commerce extérieur. L'objectif est donc, ici, de comprendre les effets de l'internationalisation sur la divulgation d'informations comptables.

La transnationalité d'une entreprise impose des contraintes spécifiques à la divulgation d'informations comptables. D'une part, la communication s'établit dans un contexte particulier. La promotion des exportations, la coopération entre les pays, les transferts de capitaux humains et physiques requièrent plus d'informations comparables et fiables, surtout quand les pays ne disposent pas de traditions de divulgation similaires<sup>3</sup>. Face à la globalisation de l'économie et des marchés financiers, les utilisateurs attendent des informations sur ses conséquences éventuelles afin d'évaluer les opportunités et les risques des entreprises transnationales. L'information comptable trop peu comparable, trop financière et trop agrégée est couramment mise en cause<sup>4</sup>. D'autre part, les mécanismes d'incitation et d'encadrement de la divulgation, qui s'imposent aux entreprises transnationales sont aussi distinctifs. Cette spécificité est conditionnée par l'origine des mécanismes, par leurs modalités d'influence et par leurs conséquences sur les pratiques de divulgation d'informations

---

<sup>1</sup> Joffre P. , « Internationalisation de l'entreprise », dans *Encyclopédie de gestion* de P. Joffre et Y. Simon , Economica, 1989, pp. 1571-72. Cette approche de l'internationalisation, développée par J. Dunning, est dite « éclectique » (Dunning J. , *International production and the multinational enterprise*, Allen & Unwin, 1981 ; Dunning J. , *Explaining international production*, Allen & Unwin, 1988).

<sup>2</sup> Les prêteurs répartissent plus largement leurs dépôts en diversifiant leurs créances, ce qui régularise l'approvisionnement en liquidité. En même temps, la concurrence accrue entre les banques favorisent les emprunteurs qui bénéficient d'emprunts plus larges, de conditions (taux, durée) plus favorables (Faugère J.-P. & Voisin C. , *Le système financier et monétaire international*, col. CIRCA, Nathan, 1990, p. 137 et 140).

<sup>3</sup> Belkaoui A. , Economic, political and civil indicators and reporting and disclosure adequacy : an empirical investigation, *Journal of Accounting & Public Policy*, automne 1983, p. 211.

<sup>4</sup> Jenkins E. , An information highway in need of capital improvements, *Journal of Accountancy*, vol 177, n°5, mai 1994, pp. 79-80.

nationales et internationales. Les traits distinctifs de la divulgation d'informations comptables au niveau transnational sont explorés à travers une revue de la littérature.

## **1. Spécificité de la divulgation comptable transnationale.**

La communication comptable doit satisfaire les besoins de plusieurs groupes d'utilisateurs qui souhaitent contrôler et encadrer l'entreprise. Or, le statut transnational d'une entreprise aggrave les difficultés de la communication comptable et met en cause à la fois les méthodes comptables d'établissement des documents financiers et la nature de l'information divulguée.

### **1.1 Les contraintes de l'internationalisation des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux.**

#### **1.1.1 La communication avec les parties prenantes internationales.**

L'entreprise multinationale fait supporter, à ses divers pays d'implantation, des bénéfices mais aussi des coûts qui génèrent des conflits avec les parties prenantes nationales. Sa taille et sa complexité lui offrent des opportunités fiscales, politiques ou économiques, saisies au détriment du pays d'accueil. Cependant, les parties prenantes ne sont pas démunies et peuvent limiter le pouvoir de l'entreprise en la sanctionnant. L'obligation de rendre des comptes pour les entreprises multinationales prend, dans ce contexte, une dimension différente de celle incombant aux entreprises nationales. Les conséquences de leurs activités et de leurs décisions créent des exigences plus importantes en terme de divulgation d'informations. Les utilisateurs n'attendent pas seulement des informations sur la situation financière de l'entreprise transnationale, mais aussi sur ses performances économiques et sociales, sur ses perspectives et ses stratégies<sup>5</sup>. La communication comptable et financière aplanit les tensions entre l'entreprise et ses parties prenantes en aidant chaque acteur en présence à maîtriser le comportement de l'autre acteur.

La demande d'informations particulières formulée par les diverses parties prenantes nationales est un moyen pour les pays (surtout les pays en voie de développement) d'accroître leur pouvoir de négociation. Les pressions qui en résultent font que l'entreprise transnationale doit encore plus impérativement respecter ces divers besoins d'information<sup>6</sup> : information sociétale pour la Société, fiduciaire envers les actionnaires, financière pour les créanciers, légale vers le gouvernement, sociale vis à vis des employés et des organisations syndicales ou persuasive à destination des clients. La prise en compte des besoins des utilisateurs internationaux dans la divulgation est toutefois peu courante. Le degré d'internationalisation ne semble même pas jouer un rôle significatif sur la prise en compte des besoins des utilisateurs internationaux. Les principales adaptations des rapports annuels englobent la traduction des expressions techniques, le retraitement limité des chiffres clefs, le détail des différences entre les principes comptables nationaux et des principes comptables internationaux, la conversion d'états financiers en devise étrangère, des divulgations supplémentaires ou, dans le meilleur des cas, un rapport annuel spécifique destiné aux

---

<sup>5</sup> Radebaugh L. & Gray S. (1993), *International accounting and multinational enterprises*, John Wiley & Sons, 3ème éd, p. 54.

<sup>6</sup> Ogan P. & Ziebart D. (1991), Corporate reporting & the accounting profession : an interpretative paradigm, *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, vol 6, n°3, été, pp. 391, 393-394.

utilisateurs étrangers<sup>7</sup>. Ces adaptations entraînent des coûts directs de divulgation supplémentaires non négligeables.

### **1.1.2 La communication avec les investisseurs internationaux.**

L'accès de plus en plus fréquent aux marchés financiers internationaux rend encore plus pressant les problèmes de communication avec les investisseurs internationaux. Les intérêts de la cotation sur un marché financier étranger sont nombreux<sup>8</sup>. La cotation internationale procure un marché plus liquide, moins segmenté que le marché national et une plus large attention des investisseurs et du public. Elle permet de prendre connaissance des réglementations locales et de satisfaire les besoins des utilisateurs locaux en matière de divulgation. Elle réduit les risques de prise de contrôle sauvage en répartissant internationalement les titres de l'entreprise.

Le coût du capital incite autant les entreprises à améliorer leur divulgation sur les marchés financiers internationaux que sur les marchés nationaux. Le coût du capital de l'entreprise, qui dépend de la valeur actualisée de ses revenus futurs, est estimé en fonction de l'information disponible (concurrents, secteur, marché, caractéristique propres de l'entreprise, etc.) sur l'entreprise<sup>9</sup>. Une entreprise ayant une meilleure situation que ses concurrents et possédant des informations privilégiées, a intérêt à se distinguer par une meilleure divulgation. Cependant, les investisseurs internationaux ne peuvent prendre leurs décisions de manière optimale en fonction des pratiques de divulgation courantes. En premier lieu, pour sélectionner les entreprises sur lesquelles les investisseurs doivent se concentrer, il est nécessaire que les documents financiers internationaux présentent un niveau de comparabilité, de compréhensibilité et de fiabilité similaire ou, au moins, qu'ils exposent les différences entre les méthodes utilisées et un référentiel commun. De plus, il est important que les investisseurs aient confiance dans la certification d'audit qui accompagne les comptes<sup>10</sup>. Les études empiriques confirment les difficultés de la prise de décision à l'échelon international. Surmonter les difficultés de communication comptable et financière favorise la croissance et l'activité financière sur les marchés financiers internationaux.

## **1.2 Les sphères d'influences, des barrières à la communication.**

### **1.2.1 Nature des sphères d'influence.**

L'imperméabilité des pratiques de divulgation d'un pays à l'autre, à la base des difficultés de communication comptable des entreprises transnationales, trouve une explication dans les *sphères d'influences* mises en lumière par la littérature. Une sphère d'influence peut être définie comme un domaine circonscrit à l'intérieur duquel s'exerce une influence particulière qui modèle les pratiques de divulgation des entreprises. Cette influence

---

<sup>7</sup> Archer S. & McLeay S., Les rapports financiers des sociétés européennes cotées dans différents pays : problèmes liés à la présentation de l'information et aux travaux d'audits, *R.F.C.*, n°180, 1987, p. 50.

<sup>8</sup> Saudagaran S., An empirical study of selected factors influencing the decision to list on foreign stock exchanges, *Journal of International Business Studies*, vol 19, n°1, printemps 1988, pp. 105-108 ; Tondkar R., Adhikari A. & Coffman E., The internationalization of equity markets : motivations for foreign corporate listing and filing and listing requirements of five major stock exchanges, *The International Journal of Accounting*, vol 24, n°2, 1989, pp. 145-146.

<sup>9</sup> Choi F., Financial disclosure in relation to a firm's capital costs, *Accounting and Business Research*, vol 5, n°2, automne 1974, pp. 15-23.

<sup>10</sup> Nobes C. & Parker R., *Comparative International Accounting*, Prentice-Hall, 4ème éd, 1995, pp. 84-85 ; Grove H. & Bazley J., Disclosure strategies for harmonization of international accounting standards, *The International Journal of Accounting*, vol 28, n°2, 1993, pp. 116-128.

accompagne l'entreprise transnationale puisque ses pratiques de divulgation restent imprégnées des spécificités de la comptabilité de son pays d'origine<sup>11</sup>. Les facteurs qui créent les sphères d'influence sont :

- *la législation dominante*<sup>12</sup>.

Deux grandes sphères d'influence législatives caractérisent les pratiques comptables : la branche « Romano-germanique européenne » (ensemble des pratiques réglementées par voie légale où les juristes formulent ces règles sur la base des notions de justice et de moralité) et la branche « Common Law » (propositions de solution pour une situation particulière plutôt qu'une solution générale faisant référence). La nature du système légal national détermine plus profondément que tous les autres facteurs les pratiques comptables.

- *l'orientation de la comptabilité*<sup>13</sup>.

Deux dimensions opposées caractérisent les systèmes comptables internationaux, la dimension « macro-économique » (les documents comptables alimentent les statistiques nationales) et la dimension « micro-économique » (l'investisseur est privilégié). La dimension attribuée à la comptabilité dans un pays est indissociable de la forme législative dominante. Ainsi, l'élaboration de lois détaillées, caractéristiques des systèmes romains, répond au besoin de contrôle de l'économie, d'où l'existence d'un plan comptable ;

- *la culture et l'environnement nationaux*<sup>14</sup>.

Les pays diffèrent non seulement par leur culture, qui influence les valeurs comptables nationales prédominantes et les pratiques comptables<sup>15</sup>, mais aussi par les caractéristiques de l'environnement national (systèmes politiques, fiscalité, relations entre les entreprises et les fournisseurs de capitaux, inflation, niveau de développement économique, niveau global d'instruction) qui influencent les attentes des utilisateurs et les pratiques de divulgation.

- *l'hégémonie comptable*<sup>16</sup>.

Quelques grands pays influencent largement le développement comptable international en exportant leurs modèles comptables vers leurs anciennes colonies (France et Grande-Bretagne), vers les pays géographiquement proches (les Etats-Unis) ou encore les pays qui s'ouvrent aux échanges internationaux. Cette hégémonie comptable perpétue les disparités des pratiques comptables internationales.

---

<sup>11</sup> Meek G. & Saudagaran S., A survey of research on financial reporting in a transnational context, *Journal of Accounting Literature*, vol 9, 1990, p. 149.

<sup>12</sup> Douplik T. & Salter S., The relationship between legal systems and accounting practices : a classification exercise, *Advances in International Accounting*, vol 5, 1992, pp. 3-22.

<sup>13</sup> Nobes C., *International Classification of Financial Reporting*, Routledge, 2nde édition, 1992.

<sup>14</sup> Nair R.D. & Franck W. G., The impact of disclosure and measurement practices on accounting classifications, *Accounting Review*, vol LV, n°3, juillet 1980, pp. 426-450 ; Douplik T. & Salter S., External environment, culture and accounting practice : a preliminary test of a general model of international accounting development, *The Journal of International Business Studies*, vol 30, n°3, 1995, pp. 189-207.

<sup>15</sup> L'influence de la culture sur les valeurs comptables et la pratique comptable a été vérifiée empiriquement. Se reporter aux études suivantes : Dussault C., « Etude empirique de l'influence de la culture sur la comptabilité », dans *Recherches en comptabilité internationale*, Actes du XV<sup>e</sup> congrès de l'AFC, 1994, pp. 115-129 ; Gray S., Toward a theory of cultural influence on the development of accounting systems internationally, *Abacus*, 1988, pp. 1-13 ; Salter S. & Niswander F., Cultural influence on the development of accounting systems internationally : a test of Gray's theory, *Journal of International Business Studies*, vol 26, n°2, 1995, pp. 379-397.

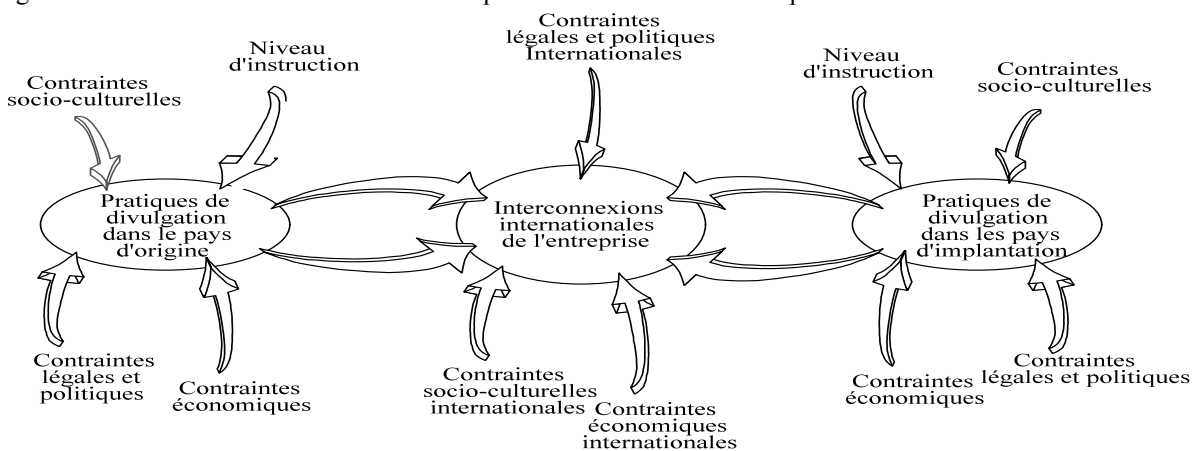
<sup>16</sup> Goodrich P., Cross-national financial linkages : an empirical political analysis, *British Accounting Review*, vol 18, automne 1987, pp. 42-60.

### 1.2.2 Difficultés engendrées.

Les sphères d'influence entravent la compréhension internationale des documents financiers. En effet, la communication d'informations devient plus délicate entre les pays de différentes sphères d'influence qu'à l'intérieur d'une même sphère. Si au niveau national, le partage des connaissances comptables est supposé, ce n'est pas le cas au niveau international, où les spécificités comptables nationales et la signification des événements rapportés peuvent être mal interprétées<sup>17</sup>. Ce risque affecte beaucoup les investisseurs internationaux dépourvus des connaissances nécessaires. La solution communément proposée est l'offre d'informations supplémentaires permettant de saisir le contenu informatif des états financiers. Le défi réside dans une communication effective du message vers les utilisateurs étrangers. Tout échec implique des coûts du capital plus élevé et d'autres désavantages<sup>18</sup>.

L'entreprise, qui accède à un statut transnational, subit donc de nombreuses influences tant au niveau national que dans le pays d'implantation et, plus globalement, au niveau international. L'entreprise, sur le territoire national, propose des documents financiers qui tiennent compte des contraintes environnementales du pays (contraintes socioculturelles, légales, économiques, éducatives). Lorsque l'entreprise s'établit dans de nouveaux pays, les contraintes sur la divulgation, bien que similaires dans leur dénomination, changent dans leur contenu. Mais, en plus de la prise en compte de ces deux environnements, l'entreprise doit être consciente des contraintes internationales qu'elle supporte par le fait de devenir transnationale. Ces contraintes englobent l'idéologie nationale, la perception des étrangers, l'importance du nationalisme, la situation économique du pays, les restrictions et contrôles ou les obligations comptables imposés aux entreprises multinationales.

Figure 1 : Contexte de la communication comptable et financière des entreprises transnationales.



Source : Radebaugh L. & Gray S., *International accounting and multinational enterprises*, John Wiley & Sons, 3ème éd., 1993, p. 31.

A travers ces trois niveaux de contraintes apparaissent implicitement les formes de mécanisme contribuant à l'évolution des pratiques de divulgation des entreprises transnationales mais aussi des entreprises nationales.

<sup>17</sup> Meek G. & Saudagaran S., A survey of research on financial reporting in a transnational context, *Journal of Accounting Literature*, vol 9, 1990, p. 149.

<sup>18</sup> Choi F. & Mueller G., *International Accounting*, Prentice-Hall, 2nde éd., 1992, p. 260.

## **2. Mécanismes favorisant l'évolution des pratiques de divulgation.**

L'internationalisation des échanges met en cause la divulgation comptable qui devient, au niveau transnational, incapable de répondre aux attentes des diverses catégories d'utilisateurs. La compréhensibilité, la comparabilité et la nature de l'information comptable communiquée appellent l'attention des parties prenantes nationales et internationales qui, par différents moyens, tentent de transformer les pratiques de divulgation des entreprises transnationales. Ces pressions concourent à faire de la divulgation d'informations comptables au niveau transnational un processus différent de la divulgation dans un cadre exclusivement national. Néanmoins, ces mécanismes n'affectent pas uniquement les entreprises transnationales et leur incidence est visible dans les pratiques de divulgation adoptées par les entreprises nationales.

### **2.1 Pays d'origine et pays d'implantation : influences réciproques.**

#### **2.1.1 Le contrôle de l'entreprise multinationale.**

Les entreprises dont la société mère est étrangère subissent, dans les pays en voie de développement en particulier, des pressions considérables de la part de plusieurs groupes d'utilisateurs tels que l'état et les groupes de pressions sociétaux, d'où une visibilité politique très forte<sup>19</sup>. Ces pressions politiques découlent du rôle économique que détiennent ces entreprises dans la production de biens et services, l'offre d'emplois à la main d'oeuvre locale, l'utilisation de ressources rares.

Les risques de coûts politiques qui résultent de cette visibilité incitent l'entreprise transnationale à porter une attention soutenue à sa communication comptable et financière. Les documents financiers prennent en compte les obligations de divulgation imposées par les gouvernements locaux : informations pour les actionnaires, les salariés, les groupes de pressions environnementaux, etc. L'information volontaire contenue dans les rapports annuels est de ce fait plus importante que celle offerte par les entreprises nationales. D'autre part, malgré les risques de coûts politiques, les entreprises multinationales implantées dans les pays en voie de développement ne recourent pas à aux méthodes de réduction des résultats communément utilisées dans les pays développés ou dans leur pays d'origine<sup>20</sup>.

#### **2.1.2 L'influence des pratiques de l'entreprise multinationale.**

En contrepartie, l'entreprise transnationale influence les pratiques de divulgation des entreprises des pays d'implantation en raison :

- *de l'incidence de sa nationalité d'origine.*

Une entreprise filiale d'un groupe multinational est soumise à des normes internes, imprégnées des orientations principales de la comptabilité de son pays d'origine qui marquent la préparation des rapports annuels. Ceci provoque le transfert des technologies et des méthodes comptables de son pays d'origine vers le pays d'implantation. Or, les entreprises

<sup>19</sup> Rahman M. & Scapens R., Financial reporting by multinational enterprises : accounting policy choice in a developing country, *Journal of Accounting & Public Policy*, n°7, 1988, pp. 31-34 ; Hugonnier B., « Internationalisation de l'entreprise », dans *Encyclopédie de gestion* par Joffre P. et Simon Y., Economica, 1989, pp. 1025-1029 ; Choi F. & Mueller G., *International Accounting*, Prentice-Hall, 2nde édition, 1992, pp.249-250.

<sup>20</sup> Rahman M. & Scapens R., Financial reporting by multinational enterprises : accounting policy choice in a developing country, *Journal of Accounting & Public Policy*, n°7, 1988, p. 40



transnationales, présentant des pratiques de divulgation de qualité élevée, deviennent des modèles pour les entreprises d'un même secteur. Les pratiques de mimétisme, en effet, jouent un rôle important dans les comportements de divulgation des entreprises. L'observation de règles communes dans la manière de rendre compte de ses activités est un moyen d'obtenir l'approbation et le respect des parties prenantes (public, créanciers, clients, ...) et des confrères. L'entreprise valide également ainsi ses propres structures internes.

- *de la force de régulation qu'elle représente.*

L'entreprise transnationale, en important les technologies, méthodes et pratiques comptables de son pays d'origine, concourt à faire évoluer la normalisation des pays où elle s'implante. La pratique d'établissement de comptes consolidés et sa normalisation ont été initiées et, bien souvent, copiées sur les entreprises multinationales.

- *des cabinets d'audit qu'elle privilégie.*

L'élaboration des documents financiers consolidés et la nécessité de présenter une information fiable aux parties prenantes internationales (en particulier, les investisseurs et les créanciers) ont provoqué l'internationalisation de la fonction d'audit. Cette internationalisation est un facteur majeur de transformation des pratiques de divulgation nationales<sup>21</sup>. La qualité et la réputation de l'audit dépendent étroitement de l'indépendance de la fonction vis à vis de ses clients. Seule une grande taille confère à la fonction d'audit cette indépendance, d'où le mouvement de concentration des cabinets autour de quelques gros cabinets d'origine anglo-saxonne. Cette concentration a permis la diffusion des pratiques d'audit de la société mère vers les cabinets nationaux. En effet, l'imposition de critères de contrôle de qualité et d'un processus d'audit uniformes sont les garants de la fiabilité de la certification<sup>22</sup>.

## **2.2 La recherche de financements internationaux.**

### **2.1.1 La cotation internationale.**

La cotation internationale est considérée comme un mécanisme particulier, dans la mesure où certains marchés financiers internationaux imposent des obligations différentes de celles des instances internationales d'harmonisation, que souvent ils ne reconnaissent pas (comme c'est le cas aux Etats-Unis<sup>23</sup>). La décision d'être cotée sur le marché financier d'un autre pays (en plus de la cotation dans le pays d'origine) est conditionnée par le volume des exportations vers le pays de cette place financière<sup>24</sup>. La cotation internationale apparaît donc bien comme un accompagnement de l'internationalisation de l'activité et procure, à ce niveau, plusieurs avantages puisqu'elle attire l'attention du public sur l'entreprise et son activité et qu'elle motive les employés locaux.

---

<sup>21</sup> Le cas de la France confirme cet impact. Les cabinets d'audit internationaux d'origine anglo-saxonne en France, au cours de la période 1973-78, ont introduits des pratiques d'audit et des pratiques comptables globalement inconnues et ont ainsi contribué à transformer les pratiques de divulgation (Scheid J.-C. & Standish P., « Accounting standardisation in France and international accounting exchanges », dans *International Pressures for Accounting Changes* de A. Hopwood, Prentice-Hall, 1989, pp. 168-169).

<sup>22</sup> Nobes C. & Parker R., *Comparative International Accounting*, Prentice-Hall, 4ème éd, 1995, pp. 442-447.

<sup>23</sup> Lochner P., The role of US standards setters in international harmonization of accounting standards, *Journal of Accountancy*, septembre 1991, p. 108.

<sup>24</sup> Saudagaran S. & Biddle G., Foreign listing location : a study of MNCs and stock exchanges in eight countries, *Journal of International Business Studies*, vol 26, n°2, 1995, p. 334.

L'incidence de la cotation internationale sur les pratiques de divulgation se justifie théoriquement par deux hypothèses :

- *l'hypothèse d'intégration*, dans le rapport annuel, des obligations imposées dans le pays par la commission des opérations de bourse aux entreprises étrangères souhaitant être cotées. Bien souvent, elle impose aux entreprises des obligations de divulgation supplémentaires par rapport aux obligations nationales. Mais les pressions proviennent aussi des analystes financiers et des pratiques des entreprises domestiques cotées<sup>25</sup>. La conformité aux réglementations locales est nécessaire non seulement pour être cotée sur le marché financier mais aussi pour rendre les rapports annuels compréhensibles aux utilisateurs locaux dont la commission cherche particulièrement à protéger les intérêts ;

- *l'hypothèse d'atténuation* des coûts d'agence potentiellement exacerbés par une cotation internationale. La cotation internationale renforce la séparation entre les propriétaires et les dirigeants, du fait de leur éloignement géographique. La comparabilité et la nature de l'information divulguée deviennent primordiales dans la maîtrise des coûts d'agence. Elles aident les propriétaires internationaux à vérifier la conformité de la gestion des dirigeants avec leur propres intérêts.

La décision de cotation sur un marché financier étranger fait supporter des coûts de divulgation supplémentaires (adaptation des systèmes d'information, modification des standards d'audit, changements dans la fréquence de la divulgation). Ces coûts incitent l'entreprise à effectuer un choix parmi les places financières étrangères. Les entreprises sélectionnent les places de cotation en fonction de la qualité de leur propre divulgation par rapport aux exigences des différentes places<sup>26</sup>. Les entreprises hiérarchisent les différents marchés financiers en fonction de leur perception de la rigueur des obligations de divulgation imposées. Le classement obtenu est celui-ci (des places aux obligations les plus contraignantes vers les moins contraignantes)<sup>27</sup> : les Etats-Unis, le Canada, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la France, le Japon, l'Allemagne, la Suisse. La volonté d'être cotée sur un marché, où les exigences sont supérieures à celles en vigueur dans le pays d'origine, explique donc la modification des pratiques de divulgation<sup>28</sup>.

### **2.1.2 Les autres formes de financement.**

Le financement bancaire international, autre forme de financement accessible aux entreprises transnationales, n'est pratiquement pas abordé par la littérature. De fait, le rôle du financement bancaire sur les pratiques de divulgation n'est pas vérifié empiriquement<sup>29</sup>. En

---

<sup>25</sup> Ces différentes pressions expliquent pourquoi les exigences de divulgation sont supérieures aux USA par comparaison aux autres places financières internationales. En conséquence de ces exigences, l'information offerte par les entreprises étrangères cotées y est de qualité supérieure à celle offerte par les entreprises étrangères des autres places financières dans le monde (Frost C. & Pownall G., Accounting disclosure practices in the United States and the United Kingdom, *Journal of Accounting Research*, vol 32, n°1, printemps 1994).

<sup>26</sup> Saudagaran S. & Biddle G., Foreign listing location : a study of MNCs and stock exchanges in eight countries, *Journal of International Business Studies*, vol 26, n°2, 1995, pp. 319-341.

<sup>27</sup> Biddle G. & Saudagaran S., Foreign stock listings : benefits, costs and the accounting policy dilemma, *Accounting Horizons*, vol 5, n°3, septembre 1991, p. 74.

<sup>28</sup> Une étude de G. Meek et S. Gray, sur la qualité de la divulgation des entreprises cotées à Londres, tend à prouver cette influence. Les auteurs montrent que les entreprises françaises, par exemple, se conforment aux obligations et offrent même une divulgation de qualité supérieure à celle attendue (Meek G.K. & Gray S.J., Globalization of stock markets and foreign listing requirements : voluntary disclosures by continental european companies listed on the London stock exchange, *Journal of International Business Studies*, été 1989, pp. 296-314).

<sup>29</sup> M. Bradbury, par exemple, s'interroge sur l'influence d'un financement bancaire international. Il suppose que les pratiques de divulgation (en l'occurrence la divulgation d'informations segmentées) s'en trouvent améliorées. Or, les résultats

effet, l'endettement est un moyen avantageux pour résoudre les conflits nés de la relation d'agence. De plus, il permet d'éviter les coûts de propriété induits par la divulgation d'informations confidentielles.

Néanmoins, il faut faire un cas à part de l'endettement bancaire des pays ou des entreprises auprès des *banques internationales de développement* (la banque mondiale ou les banques internationales pour la reconstruction et le développement, par exemple) qui sont susceptibles d'inciter à une transformation des pratiques de divulgation. En exigeant des informations comptables comparables de la part de leurs clients, elles incitent les gouvernements, les institutions financières domestiques et les entreprises à calquer les pratiques domestiques sur les pratiques internationales reconnues. Ces grandes banques imposent même des méthodes comptables de divulgation (cas de l'International Finance Corporation) qui peuvent guider les pratiques de divulgation des entreprises et des pays<sup>30</sup>.

## **2.3 Les tentatives d'harmonisation comptable.**

### **2.3.1 Le rôle des institutions internationales.**

L'harmonisation ne vise pas l'uniformité des pratiques. Elle implique une série d'accords fondamentaux qui permettent d'ouvrir la voie à la standardisation<sup>31</sup>. L'harmonisation comptable contribue à l'évolution des pratiques de divulgation, en envisageant plusieurs aspects<sup>32</sup> : les impératifs de diffusion d'informations qui règlent la présentation des comptes annuels des sociétés, les principes et méthodes comptables et les objectifs fondamentaux de l'élaboration des comptes annuels, les utilisateurs et les buts que les rapports financiers doivent servir. L'initiation de l'effort d'harmonisation résulte de l'importance croissante des entreprises multinationales dont les activités impliquent de nombreuses parties prenantes et dont la détention du capital est de plus en plus internationale<sup>33</sup>. Les pressions des investisseurs institutionnels et des analystes financiers sont, de loin, les plus influentes en faveur de l'harmonisation comptable, leur objectif commun étant la réduction des coûts de transaction pour une meilleure allocation des ressources financières<sup>34</sup>.

Figure 2 : Les parties prenantes de l'entreprise transnationale oeuvrant en faveur de l'harmonisation internationale.

---

statistiques obtenus contredisent cette hypothèse (Bradbury M., Voluntary disclosure of financial segment data : New Zealand evidence, *Accounting & Finance*, vol 32, n°1, mai 1992, pp. 15-26).

<sup>30</sup> Radebaugh L. & Gray S., *International accounting and multinational enterprises*, John Wiley & Sons, 3ème éd, 1993, pp. 164-165.

<sup>31</sup> La distinction entre harmonisation et standardisation est importante et est développée par : Tay J.S. & Parker R.H., Measuring International Harmonization and Standardisation, *Abacus*, vol. 26, n°1, 1990, pp. 71-87.

<sup>32</sup> Turley W.S., International Harmonization of Accounting : The Contribution of the EEC Fourth Directive on Company Law, *The International Journal of Accounting*, printemps 1983, pp. 13-28.

<sup>33</sup> Taylor S., International accounting standards : an alternative rationale, *Abacus*, vol 23, n°2, septembre 1987, pp. 161-162 ; Elsafty M., « An international focus on accounting and reporting policies and practices », dans *International Pressures for Accounting Changes* de A. Hopwood, Prentice-Hall, 1989, pp. 201-203.

<sup>34</sup> Hoarau C., « L'harmonisation comptable internationale : hégémonie américaine ou reconnaissance mutuelle normative ? », dans *Recherches en comptabilité internationale*, Actes du XV<sup>e</sup> congrès de l'AFC, 1994, p. 351



Source : Radebaugh L. & Gray S. (1993), *International accounting and multinational enterprises*, John Wiley & Sons, 3ème éd., p. 143.

L'effort d'harmonisation des méthodes comptables de divulgation a été entrepris aussi bien par des organisations intergouvernementales internationales (les Nations Unies, l'OCDE<sup>35</sup>, ou la Communauté Européenne) que par des organismes comptables professionnels internationaux (l'IASC, la FEE ou l'IFAC). Les propositions des organismes internationaux d'harmonisation modifient les pratiques de divulgation des entreprises transnationales à travers le *marché financier* ou par le biais de la *profession comptable* qui participe au mouvement d'harmonisation en introduisant et diffusant les normes internationales à travers ses avis comptables<sup>36</sup>.

L'effort d'harmonisation n'est pas sans influence sur les pratiques des autres entreprises nationales, également par le biais du marché financier et de la profession comptable. Cependant, plusieurs phénomènes peuvent restreindre cette influence :

- l'importance du marché financier en tant que source de financement dans le pays ;
- les normes comptables en vigueur dans le pays ;
- le développement de la fonction d'audit<sup>37</sup> ;
- l'importance des conséquences économiques générées par la modification des normes comptables nationales en vue d'intégrer les propositions internationales<sup>38</sup>.

### 2.3.2 La recherche comptable normative.

La recherche comptable normative participe au processus d'harmonisation internationale en s'interrogeant sur les améliorations à apporter à la pratique actuelle en terme

<sup>35</sup> En plus d'émettre des propositions concernant les méthodes comptables et le contenu de la divulgation des entreprises transnationales, les Nations Unies et l'OCDE réalisent régulièrement des études sur les progrès de l'harmonisation internationale (United Nations Centre on Transnational Corporations, *International accounting and reporting issues : 1989 review*, 1990).

<sup>36</sup> L'OECCA, le CNC ou le CNCC, par exemple en France, ont été très actifs dans la diffusion des normes comptables internationales à partir de 1973 (Scheid J.-C. & Standish P., « Accounting standardisation in France and international accounting exchanges », dans *International Pressures for Accounting Changes* de A. Hopwood, Prentice-Hall, 1989, pp. 168-170).

<sup>37</sup> Radebaugh L. & Gray S., *International accounting and multinational enterprises*, John Wiley & Sons, 3ème éd, 1993, pp. 176-177 ; Nobes C. & Parker R., *Comparative International Accounting*, Prentice-Hall, 4ème éd, 1995, p. 120.

<sup>38</sup> Nobes C. & Parker R., *Comparative International Accounting*, Prentice-Hall, 4ème éd, 1995, p. 120.

de nature de l'information comptable et de compréhensibilité. L'évolution de l'internationalisation offre de nombreuses pistes de réflexion qui peuvent influencer la pratique comptable en raison de la nouveauté de leur thème<sup>39</sup> :

- la multiplicité des formes d'internationalisation et le développement des joint-ventures suscitent des interrogations quant au contenu de la divulgation susceptible d'offrir la meilleure image de la réalité de leur activité
- l'entrée dans le commerce international des pays de l'Est pose de nombreux problèmes comptables. Les formes de systèmes comptables à élaborer dans ces pays, afin d'aider leur développement économique et de s'adapter à leurs valeurs culturelles<sup>40</sup> sans pour autant entraver l'harmonisation internationale, est un thème capital. La compréhension du rôle des valeurs culturelles dans le développement des systèmes comptables nationaux et dans les barrières au processus d'harmonisation internationale constitue une voie de recherche importante et profitable<sup>41</sup>.

L'entreprise transnationale est contrainte dans la divulgation d'informations comptables par les pressions des pays d'implantation (parties prenantes, marché financier) ou des instances internationales (organismes de normalisation). Ces pressions se traduisent par des mécanismes institutionnels qui encadrent non seulement les méthodes comptables utilisées mais aussi la nature de l'information communiquée. Ces mécanismes ne sont pas sans incidence sur les pratiques des entreprises nationales cotées et non cotées. Ainsi, si les spécificités de la divulgation internationale affectent directement les entreprises transnationales, leurs effets, par ricochet, sur la divulgation nationale n'est pas à négliger.

## Conclusion

La littérature reconnaît la spécificité de la divulgation internationale, dans ses enjeux comme dans les mécanismes d'encadrement effectifs. L'internationalisation des économies et des marchés financiers suscite de nombreux problèmes communicationnels liés aux sphères d'influence qui empêchent la compréhensibilité et la comparabilité totale de l'information communiquée. Les mécanismes institutionnels, causes de l'évolution des pratiques de divulgation internationales, sont amorcés par : la visibilité politique des entreprises transnationales dans le pays d'implantation, la recherche de financements internationaux et le processus d'harmonisation internationale. La réalité de ces mécanismes est mise en évidence par les études empiriques<sup>42</sup>.

---

<sup>39</sup> Gray S. & Roberts C., East-west accounting issues : a new agenda, *Accounting Horizons*, vol 5, n°1, mars 1991, pp. 42-50.

<sup>40</sup> Les technologies comptables occidentales sont implantées telles qu'elles sont dans les pays en voie de développement ou dans les pays de l'est, sans tenir compte de leurs valeurs culturelles (Baydoun N. & Willet R., Culture relevance of western accounting systems, *Abacus*, vol 31, n°1, 1995, pp. 67-92 ; des Robert J.-F., « Les transferts de technologie comptable dans les pays de l'est : l'exemple de l'Ukraine », dans *Recherches en comptabilité internationale*, Actes du XV<sup>e</sup> congrès de l'AFC, 1994, pp. 233-247). Ceci pose le problème de la pertinence de l'information comptable au niveau national, même cette implantation favorise le processus d'harmonisation internationale.

<sup>41</sup> Perera H., Culture and international accounting : some thoughts on research issues and prospects, *Advances in International Accounting*, vol 7, 1994, pp. 267-285.

<sup>42</sup> Meek G., Roberts C. & Gray S., Factors influencing voluntary disclosures by US, UK and continental European multinational corporations, *Journal of International Business Studies*, vol 26, n°3, 1995, pp. 555-572.

Toutefois, si la transnationalité de l'entreprise est un déterminant important des caractéristiques de sa divulgation, son influence rencontre des limites et pose de nombreux problèmes :

- les mécanismes institutionnels impliquent fortement la fonction d'audit. En tant que vérificatrice de la divulgation, elle favorise une plus grande compréhensibilité de l'information comptable pour les utilisateurs internationaux et accélère le processus d'harmonisation en incitant à l'adoption des normes internationales. Or, dans la réalité, la fonction d'audit semble n'avoir qu'un faible impact sur l'évolution des pratiques vers une plus grande prise en considération des utilisateurs internationaux<sup>43</sup>. Dans les pays en voie de développement, son influence est freinée par sa faiblesse, le peu de moyens mis en oeuvre pour son développement ou un environnement académique atrophie<sup>44</sup> ;
- l'adoption de pratiques de divulgation volontaire, qui permettent aux entreprises transnationales de répondre aux demandes d'informations internationales, fait supporter des coûts supplémentaires à l'entreprise. Ces coûts ne sont pas tant des coûts directs de production et de diffusion de l'information que des coûts indirects liés aux réactions des parties prenantes (concurrents, groupes sociétaux) et aux conséquences économiques. L'importance variable accordée à ces coûts dans la préparation de l'information comptable d'un pays à l'autre<sup>45</sup> rend difficile l'harmonisation du contenu de la divulgation internationale ;
- l'harmonisation internationale renforce l'écart entre les pratiques des grandes entreprises et celles des petites et moyennes entreprises<sup>46</sup>. Dans les pays où les règles comptables sont différentes des normes internationales reconnues, les mécanismes institutionnels encouragent une pratique « dualiste<sup>47</sup> » où les entreprises multinationales, les entreprises cotées et les grandes entreprises ont des pratiques de divulgation harmonisées, différentes du reste de la population des entreprises ;
- Le processus d'harmonisation internationale ou l'adoption de normes comptables reconnues internationalement imposent l'hégémonie comptable anglo-saxonne à travers les grandes entreprises transnationales. Cette hégémonie modifie les caractéristiques profondes de la fonction de la comptabilité dans un pays<sup>48</sup>. La pratique anglo-saxonne, en effet, privilégie l'investisseur financier (principe de la primauté de l'utilisateur) et non tous les individus d'une société<sup>49</sup>, ce qui amoindrit la fonction sociale de l'information comptable.

---

<sup>43</sup> Archer S. & McLeay S., Les rapports financiers des sociétés européennes cotées dans différents pays : problèmes liés à la présentation de l'information et aux travaux d'audits, *R.F.C.*, n°180, juin 1987, pp. 48-62.

<sup>44</sup> Elsafty M., « An international focus on accounting and reporting policies and practices », dans *International Pressures for Accounting Changes* de A. Hopwood, Prentice-Hall, 1989, pp. 206-207.

<sup>45</sup> Gray S., Radebaugh L. & Roberts C., International perceptions of cost constraints on voluntary information disclosures : a comparative study of UK and US multinationals, *Journal of International Business Studies*, vol 21, n°4, fourth quarter 1990, pp. 597-622.

<sup>46</sup> Haller A., International accounting harmonization, american hegemony or mutual recognition with benchmarks ? comments and additional notes from a german perspective, *The European Accounting Review*, vol 4, n°2, 1995, pp. 235-247.

<sup>47</sup> Nobes C. & Parker R., *Comparative International Accounting*, Prentice-Hall, 4ème éd, 1995, pp. 130-132.

<sup>48</sup> Hoarau C., « L'harmonisation comptable internationale : hégémonie américaine ou reconnaissance mutuelle normative ? », dans *Recherches en comptabilité internationale*, Actes du XV<sup>e</sup> congrès de l'AFC, 1995, pp. 347-361.

<sup>49</sup> La primauté de utilisateur dans la réflexion du normalisateur américain est étudié par J. Gaa (Gaa J., User primacy in corporate financial reporting : a social contract approach, *Accounting Review*, juillet, vol LXI, n°3, 1986, pp. 435-454).

## BIBLIOGRAPHIE

- Archer S. & McLeay S., Les rapports financiers des sociétés européennes cotées dans différents pays : problèmes liés à la présentation de l'information et aux travaux d'audits, *R.F.C.*, n°180, 1987.
- Baydoun N. & Willet R., Culture relevance of western accounting systems, *Abacus*, vol 31, n°1, 1995.
- Belkaoui A., Economic, political and civil indicators and reporting and disclosure adequacy : an empirical investigation, *Journal of Accounting & Public Policy*, automne 1983.
- Biddle G. & Saudagaran S., Foreign stock listings : benefits, costs and the accounting policy dilemma, *Accounting Horizons*, vol 5, n°3, septembre 1991.
- Choi F., Financial disclosure in relation to a firm's capital costs, *Accounting and Business Research*, vol 5, n°2, automne 1974.
- Choi F. & Mueller G., *International Accounting*, Prentice-Hall, 2nde édition, 1992.
- Doupnik T. & Salter S., The relationship between legal systems and accounting practices : a classification exercise, *Advances in International Accounting*, vol 5, 1992.
- Doupnik T. & Salter S., External environment, culture and accounting practice : a preliminary test of a general model of international accounting development, *The Journal of International Business Studies*, vol 30, n°3, 1995.
- Elsafty M., « An international focus on accounting and reporting policies and practices », dans *International Pressures for Accounting Changes* de A. Hopwood, Prentice-Hall, 1989.
- Faugère J.-P. & Voisin C., *Le système financier et monétaire international*, col. CIRCA, Nathan, 1990.
- Goodrich P., Cross-national financial linkages : an empirical political analysis, *British Accounting Review*, vol 18, automne 1986.
- Gray S., Radebaugh L. & Roberts C., International perceptions of cost constraints on voluntary information disclosures : a comparative study of UK and US multinationals, *Journal of International Business Studies*, vol 21, n°4, fourth quarter 1990.
- Gray S. & Roberts C., East-west accounting issues : a new agenda, *Accounting Horizons*, vol 5, n°1, mars 1991.
- Haller A., International accounting harmonization, american hegemony or mutual recognition with benchmarks ? comments and additional notes from a german perspective, *The European Accounting Review*, vol 4, n°2, 1995.
- Hoarau C. , « L'harmonisation comptable internationale : hégémonie américaine ou reconnaissance mutuelle normative ? », dans *Recherches en comptabilité internationale*, Actes du XV<sup>e</sup> congrès de l'AFC, 1994.
- Hugonnier B., « Internationalisation de l'entreprise », dans *Encyclopédie de gestion* par Joffre P. et Simon Y., Economica, 1989.
- Jenkins E., An information highway in need of capital improvements, *Journal of Accountancy*, vol 177, n°5, mai, 1994.
- Joffre P., « Internationalisation de l'entreprise », dans *Encyclopédie de gestion* par Joffre P. et Simon Y., Economica, 1989.

- Lochner P., The role of US standards setters in international harmonization of accounting standards, *Journal of Accountancy*, septembre 1991.
- Meek G., Roberts C. & Gray S., Factors influencing voluntary disclosures by US, UK and continental european multinational corporations, *Journal of International Business Studies*, vol 26, n°3, 1995.
- Meek G. & Saudagaran S., A survey of research on financial reporting in a transnational context, *Journal of Accounting Literature*, vol 9, 1990.
- Nair R.D. & Franck W. G., The impact of disclosure and measurement practices on accounting classifications, *Accounting Review*, vol LV, n°3, juillet (1980), pp. 426-450.
- Nobes C., *International Classification of Financial Reporting*, Routledge, 2nde édition, 1992.
- Nobes C. & Parker R., *Comparative International Accounting*, Prentice-Hall, 4ème éd, 1995.
- Perera H., Culture and international accounting : some thoughts on research issues and prospects, *Advances in International Accounting*, vol 7, 1994.
- Radebaugh L. & Gray S., *International accounting and multinational enterprises*, John Wiley & Sons, 3ème éd, 1993.
- Rahman M. & Scapens R., Financial reporting by multinational enterprises : accounting policy choice in a developing country, *Journal of Accounting & Public Policy*, n°7, 1988.
- Saudagaran S., An empirical study of selected factors influencing the decision to list on foreign stock exchanges, *Journal of International Business Studies*, vol 19, n°1, printemps 1988.
- Saudagaran S. & Biddle G., Foreign listing location : a study of MNCs and stock exchanges in eight countries, *Journal of International Business Studies*, vol 26, n°2, 1995.
- Scheid J.-C. & Standish P., « Accounting standardisation in France and international accounting exchanges », dans *International Pressures for Accounting Changes* de A. Hopwood, Prentice-Hall, 1989.
- Taylor S., International accounting standards : an alternative rationale, *Abacus*, vol 23, n°2, septembre, 1987.
- Tondkar R., Adhikari A. & Coffman E., The internationalization of equity markets : motivations for foreign corporate listing and filing and listing requirements of five major stock exchanges, *The International Journal of Accounting*, vol 24, n°2, 1989.